

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1267/SG/AI portant désignation de la Commission chargée d'établir la liste pour les élections des membres de la Cham- bre de Commerce et d'Industrie de Djibouti.

n° 71-1267/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
27 septembre 1971

Numéro JO
n° 19 du 11/10/1971

Date du numéro
11 octobre 1971

TEXTE INTÉGRAL

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la délibération n° 170/7°L du 8 avril 1971 portant réorganisation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Djibouti, la Commission chargée d'établir la liste électorale consulaire en vue des élections de 1972 est composée comme suit : MM. Moignard Cangcaïllor tanhniave Au Ministre dag Affaires enconmiques, président ; Mohamed Aden, Chef du Service des Affaires administratives, membre ; Houmed Aboubaker, Chef du Service des Affaires économiques, membre ; Abdi Mohamed Warsama. entrepreneur de travaux publics, membre ; Algret Jacques, Directeur de la B.I.C., membre ; Glardon André, commerçant, membre.